

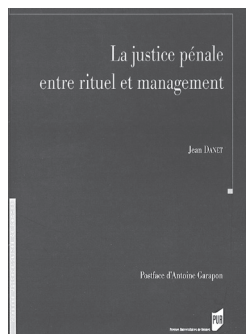
## Contes philosophiques de la diversité

Evelyne Lagardet, Michel Tubiana  
Editions Eyrolles / LDH  
Septembre 2010, 216 pages, 18 €

C'est un des grands mérites de cet ouvrage que de remettre au goût du jour le conte philosophique. Depuis Voltaire et son *Candide*, ce genre littéraire a été illustré par de nombreux auteurs trop souvent méconnus, comme l'essayiste pacifiste et libertaire Han Ryner. Mais Evelyne Lagardet ne se borne pas à relever cette tradition, elle l'illustre avec bonheur. Nous la connaissons auteure de roman, avec *Un rêve français* (Flammarion), sur le parcours d'un juif ottoman en route vers Paris. Aujourd'hui, elle démontre qu'on peut être professeur de philosophie et poète. Sur les trois textes du recueil, deux sont des contes philosophiques.

«Le pays d'Anor» donne à voir deux figures emblématiques qui sont aussi deux frères comme on en trouve dans la mythologie gréco-latine: Normos et Théos. Le premier est un tyran qui règne de façon de plus en plus despotique sur un pays tropical imaginaire. Jaloux de son frère, il concentre sa haine sur l'obésité de celui-ci... Sa folie normative le conduira à sa perte. Le deuxième conte, «L'île aux Terriens», dépasse les cent pages. L'histoire débute avec la rébellion de la jeune Tildé, fille de deux mamans, Argile et Sienna. La société est hiérarchisée en fonction de la couleur de l'iris. Les yeux noirs travaillent, les yeux verts font régner l'ordre, les yeux bleus règnent... Tildé part à l'aventure et rencontre un alter ego masculin, Eole. Découvriront-ils le secret de leur monde?

Le troisième texte, «Conte d'école», est une nouvelle, de facture plus classique, qui n'échappe pas à une mise en scène manichéenne des protagonistes: des élèves asiatiques, juif, arabe, exemplaires face à de petits racistes précoces peu encadrés par des adultes flot-



tants. La complexité des relations humaines nous semble évacuée. L'ouvrage est conclu avec dix pages très denses dues à Michel Tubiana. Comme toujours, le président d'honneur de la LDH s'exprime avec force et clarté. On trouve dans «Les mots pour le dire et le combattre» un panorama lexical dans lequel une trentaine de mots, de «racisme» à «fraternité», sont définis avec précision. Une seule remarque sur ce tour de force: le massacre systématique des Roms par les nazis n'a pas été inclus dans la liste des génocides du XX<sup>e</sup> siècle. Ces contes philosophiques et cette terminologie militante constituent un ensemble cohérent qui approche intelligemment, sous deux angles spécifiques, la question de la diversité. On comprendra pourquoi leur lecture est recommandée.

Charles Conte

## La Justice pénale entre rituel et management

Jean Danet  
Presses universitaires de Rennes  
Août 2010, 282 pages, 18 €

Voici en deux cent cinquante-cinq pages un état des lieux du débat judiciaire. Jean Danet, avocat devenu enseignant et chercheur, dresse un tableau des enjeux actuels de la justice, qu'ils concernent le juge d'instruction, la carte judiciaire, la manière de plaider, les droits de la défense, l'usage des nouvelles techniques de communication ou le mélange, toujours dangereux, entre psychiatrie et justice.

Sans entrer dans le détail d'une étude qui brasse autant de sujets, deux idées méritent d'être soulignées. Le neuf est dans l'ancien. Jean Danet rappelle, à juste titre, que le débat sur le juge d'instruction est concomitant à la création du Code d'instruction criminelle et que, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la critique de cette institution fait florès. Et d'en poser les limites aussi. Elles tiennent non pas tant au contenu de la fonction elle-

même qu'aux conditions qui devraient présider à tout procès pénal: égalité des armes, droits de la défense, etc. L'impasse, enfin, de ce débat, dès lors qu'il s'inscrit dans un moment d'instrumentalisation politique et qu'il est vicié par le déséquilibre fondamental que recèle un Parquet soumis aux ordres du pouvoir exécutif. L'ancien toujours, quand la rhétorique pénale actuelle rejoint les débats sur la «défense sociale», presque aussi vieux que la criminologie elle-même. Là, le questionnement que pose l'acte de juger se déplace dans la direction d'une protection sociale qui dépasse les faits eux-mêmes, pour se projeter vers l'interrogation sur la dangerosité d'un individu. Jean Danet montre bien le danger qu'il y a à chercher à faire de l'acte de justice une prédiction sur le devenir d'un homme ou d'une femme.

Mais à cet «ancien» toujours renouvelé s'ajoutent d'autres questions. Le procès pénal subit de plein fouet l'impact d'une gestion orientée par la sécurité et la rapidité. Ce souci «managérial» (comme le dit si bien Antoine Garapon dans sa postface) conduit à rompre l'espace du procès (l'usage de la vidéo, par exemple), à multiplier les alternatives au procès (le plaider coupable) et à assurer la prééminence du Parquet et des services de police sur le juge. La même logique provoque une réorganisation du procès autour de la victime au risque de ne plus juger des faits et un prévenu, mais une souffrance. L'on retire de la lecture de ce livre le sentiment que la quantité stupéfiante de réformes que le législateur a aligné les unes après les autres ne traduit que son impuissance ou ses intérêts de l'instant. C'est à une refonte globale, non seulement dans ses méthodes, mais aussi dans ses assises, de l'institution judiciaire que Jean Danet invite. Un chantier essentiel pour la démocratie.

Michel Tubiana,  
président d'honneur de la LDH